

MAIRIE
1 Place de l'Eglise
25390 FOURNETS LUISANS

COMPTE RENDU DE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 2 mars 2023

Jeudi deux mars deux mil dix vingt trois à 20 h 30

Date de convocation : 24 février 2023

Date d'affichage : 6 mars 2023

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Thierry COURTOIS, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : MMES Christine MYOTTE-DUQUET, Elise BIBET, Brigitte BOLE, Pascale HAWRYLISZYN, Sylvie QUERRY, Marie-Josèphe VERMOT, MM. Paul ROGNON, Christophe GUINARD, François CUENOT, Rudy LEGRAND, Florian MILLESSE, Frédéric MUSY.

Absent excusé : Mme Pauline DAUDEY

Absent non excusé : -

Secrétaire de séance : Mme Marie-Josèphe VERMOT

Le compte-rendu du mois précédent, lu par M. Christophe GUINARD, est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

COMMUNAUTE DE COMMUNES

- Suite aux retours négatifs de certains partenaires publics associés, une actualisation du PADD (Projet d'Aménagement de Développement Durable) du PLU intercommunal s'est présentée incontournable. Après débat, le conseil municipal valide les orientations générales du projet, à savoir :
 - o Une réponse raisonnable à la pression démographique ;
 - o Une qualité de l'urbanisme ;
 - o Un vif développement économique local ;
 - o Un bon ménagement du territoire ;
 - o Des paysages agraires bien gérés et des milieux naturels préservés.
- Une réunion de zonage PLUi a eu lieu avec les services de la CCPHD le 24 février. Plusieurs pistes sont à envisager sur les 3 villages afin de réduire la consommation des terrains agricoles.

SYNDICAT DE L'EAU

- Les travaux d'interconnexion d'eau potable avec le Syndicat de la Haute Loue se poursuivent : l'entreprise CHOPARD-LALLIER sur la route des Champs Landry, l'entreprise VERMOT dans la zone de Bois-Communal et au village de Grandfontaine. Construction de la station de pompage : en raison de la médiocrité des sols découverts, un permis de construire modificatif sera à déposer afin de décaler la construction sur le terrain ; pour des raisons de sécurité, la piste forestière sera fermée pendant la durée des travaux.

FINANCES COMMUNALES

- Le Conseil Municipal **constate la concordance des comptes administratifs avec les comptes de gestion 2022**. Sous la présidence de Monsieur Paul ROGNON, 1^{er} adjoint, Monsieur le Maire s'étant retiré du vote selon la loi, les comptes administratifs sont approuvés à l'unanimité.
- **L'affectation des résultats 2022** est approuvée par le Conseil Municipal à l'unanimité :

BUDGETS	Résultat d'exercice fonctionnement	Résultat année N-1 fonctionnement	Résultat à affecter	Solde d'exécution d'investissement	Reste à réaliser	Affectation
GENERAL	+ 61 767.15	+ 503 844.87	+ 565 612.02	-45 346.15	néant	R002 = + 520 265.87
BOIS	+ 102 235.30	+ 270 710.60	+ 372 945.90	+ 963.70	-7 000.00	R002 = 366 909.60
CAVEAUX	+ 2 151.80	+ 5 220.95	+ 7 372.75	0.00	néant	R002 = + 7 372.75
LES PRISES 4	0.00	0.00	0.00	-242 116.92	néant	R002 = 0.00

- Une réunion de préparation des budgets 2023 aura lieu avec la commission et la secrétaire de mairie le lundi 13 mars à 20 heures.

BOIS ET FORETS

- Mme Kristalia JACQUILLET, garde-forestière, a présenté les prévisions budgétaires pour 2023. Environ 10 000 euros de travaux seront à prévoir, car certains n'ont pas été réalisés l'année dernière. Les recettes quant à elles seront diminuées de moitié en raison de la conjoncture actuelle. Les chablis représenteront un volume prévu de 550 m³ (ici la situation n'est pas pire que les années précédentes).

VOIRIE

- Une nouvelle esquisse a été présentée par M. CARBONI de la Communauté de Communes pour le projet d'aménagement de sécurité au Luisans. L'agencement projeté au niveau du bas du village ne convenant pas à la commune, ces plans seront revus pour envisager en priorité un ralentissement du trafic. Il est également prévu d'installer des feux ralentisseurs ; des offres de prix seront étudiées.
- Dès la rentrée de septembre, une mise en peinture matérialisera l'arrêt de bus du village du Luisans sur la chaussée pour plus de sécurité.

BATIMENTS COMMUNAUX

- Des devis ont été reçus pour la réfection de deux salles de bains dans des logements communaux :
 - o Logement 1^{er} étage ancienne école du Luisans : la baignoire étant abîmée, il est projeté de la remplacer par une douche. L'offre de l'entreprise SALVI Carrelage s'élève à 2 323.20 € TTC pour la partie cloison et faïences, et celle de l'entreprise GIRARD à 2 479.37 € TTC pour la partie fourniture, pose et raccordement. Le conseil municipal valide ces deux devis.
 - o Logement 1^{er} étage 4 place de l'église : des travaux d'entretien seront réalisés en attendant la réfection totale du logement prévue lors de l'agrandissement de l'école et du périscolaire. Le devis de l'entreprise VIEILLE Construction est validé pour un montant de 1 303.94 € TTC (plaques, enduit et peinture, ventilation).
- Des travaux de rafraîchissement sont à prévoir à la salle des fêtes. Un groupe sera constitué parmi les conseillers municipaux pour établir une liste des travaux à réaliser ; une réunion sur place aura lieu le samedi 18 mars.
- Cimetières : la commission réexaminera prochainement la procédure de reprise des caveaux en état d'abandon. Le dossier de création de nouveaux caveaux sera également reconsidéré.

URBANISME / ENVIRONNEMENT

- Etude de dossiers d'urbanisme :
 - o P.C. FAIVRE Ludovic et DEMOLY Elvire pour la construction d'une maison d'habitation au lotissement « les Prises 4 » (lot n°8) ;
 - o P.C. JESUS-SILVA Flavio et TEXEIRA Christiana pour la construction d'une maison d'habitation au lotissement « les Prises 4 » (lot n°2).
- Lotissement « les Prises 4 » : le conseil municipal donne tous pouvoirs à M. le Maire en vue de signer tous documents et tous actes relatifs audit lotissement et notamment de signer l'acte de dépôt de pièces de celui-ci.
- Il a été constaté que des tables de pique-nique sont en mauvais état sur la commune. La commission désignera celles qui sont à remplacer en priorité (les plus utilisées). Des devis de matériaux sont à l'étude.
- Grotte « le Fourneau de la Guemande » : en collaboration avec la Communauté de Communes, il faudra prévoir une sécurisation du site pour les visiteurs avec une mise en place de pancartes prévenant du danger.

ACTION SOCIALE ET CULTURELLE

- Remerciements aux conseillers municipaux qui se sont investis pour le repas des Aînés.
- Courrier de l'ADAPEI informant des dates de l'opération brioches cette année : du 27 mars au 2 avril.

ENFANCE / ECOLE

- Pour information, 15 enfants de Fournets-Luisans et 4 enfants de Fuans sont inscrits pour la rentrée en petite section au mois de septembre.

- Le conseil municipal décide d'octroyer une subvention exceptionnelle de 50 euros par enfant de la commune participant au voyage scolaire à Paris du 6 au 8 mars.
- Projet d'agrandissement scolaire et périscolaire : les rencontres avec le cabinet EBOCONSULT se poursuivent avec l'étude des différents aménagements réalisables. La commune pourra valider le projet jusqu'en février 2024 pour un début de chantier en avril 2024 et une ouverture possible à la rentrée 2025. La prochaine réunion aura lieu le jeudi 16 mars à 20h en mairie.

COMMUNICATION

- La fibre a été installée à la mairie et à l'école par l'entreprise DIGITAL-EST (Orchamps-Vennes).
- Etude d'un devis de DIGITAL-EST pour l'installation d'une boîte mail pour la mairie en remplacement de la boîte actuelle Orange : l'offre est validée pour un montant de 504.17 € TTC.

COMMISSION DES IMPOTS

- La réunion annuelle de la commission communale des impôts directs se tiendra le mardi 7 mars à 13h30 en mairie.

DIVERS

- Courrier de M. et Mme ARONICA (8 bis rue Saint Claude) proposant un échange de terrain avec la commune.
- Le nettoyage de printemps aura lieu le samedi 15 avril 2023.

Vu, le Maire,
Thierry Courtois